

INSCRIPTIONS

Nom/ Prénom de l'enfant :

.....
.....

Date de naissance :

Classe :

Etablissement scolaire
fréquenté :

.....
.....

Noms et prénoms des
parents :

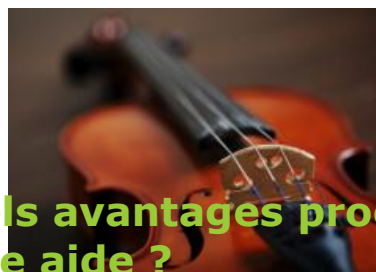
.....
.....
.....
.....

Adresse :

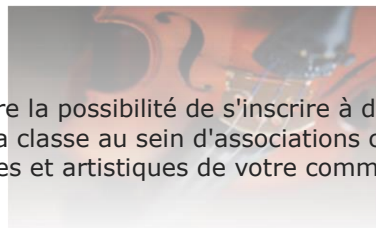
.....
.....
.....
.....
.....

Liste des documents à
fournir :

- Attestation CAF
- Justificatif de domicile
de l'année en cours
- Copie livret de famille
ou carte d'identité de
l'enfant
- Certificat de scolarité



Quels avantages procure cette aide ?



Elle offre la possibilité de s'inscrire à des activités
après la classe au sein d'associations culturelles,
sportives et artistiques de votre commune.

Ces « **Coupons Loisirs Jeunes** » se présentent
sous la forme de tickets à remettre directement à
l'organisme sportif ou culturel souhaité.

Pour l'année 2017-2018, il faut les utiliser
obligatoirement avant le 30 juillet 2018.

Un guide des organismes partenaires est accessible
pendant la période d'inscription pour vous aider

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE 2017/2018

Coupons Loisirs Jeunes



Centre Communal
d'Action Sociale

17 bis rue Louis Pasteur • 141 23 Fleury-sur-Orne
Tél : 02.31.35.73.01





Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fleury-sur-Orne propose aux jeunes fleurysiens scolarisés au collège « **les Coupons Loisirs Jeunes** » (**C.L.J**), une aide financière à la pratique sportive et culturelle de 20 à 50 €.

Conditions d'attribution des CLJ

Etre domicilié(e) à Fleury-surOrne

Etre scolarisé(e) au collège à la rentrée 2017

Etre inscrit(e) dans un club sportif ou une association culturelle de la ville de Fleury-sur-Orne

Barème

Le montant attribué se calcule en fonction de votre Quotient Familial CAF :

QF inférieur à 500 €	50 €
QF entre 501 et 700€	40 €
QF entre 701 et 900€	30 €
QF supérieur à 901€	20 €

Modalités

Les aides sont versées sous forme de coupons loisirs d'une valeur de 5 € établis au nom du jeune. Les coupons sont valables pendant l'année scolaire 2017/2018 , du 1er septembre 2017 au 30 juillet 2018.

Les demandes devront impérativement être déposées au CCAS auprès de l'agent instructeur au 17 bis rue Pasteur.

Les aides seront accordées dans la limite d'une aide par an et par enfant.



Les Associations Partenaires des CLJ

Les associations sportives et culturelles de Fleury-sur-Orne (liste disponible sur le site internet de la Ville, en mairie et au CCAS)



Nous contacter

Centre Communal d'Action Sociale

Adresse postale
Hôtel de Ville
10 rue Serge Rouzière
14123 FLEURY SUR ORNE

Accueil du Public
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermeture mardi, mercredi et jeudi matin)

17 bis rue Pasteur
03.31.35.73.01
accueilccas@fleury-sur-orne.fr

<http://www.fleury-sur-orne.fr/>

